



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Gordon Porter

Contributions pour l'avancement des droits de la personne

Lorsque j'étais membre de la Commission, les motifs de discrimination se sont élargis. Il faudrait que je vérifie la liste, mais je suis presque certain qu'il y a eu ajout de la « condition sociale » et de la « conviction politique », deux points très importants à ajouter. Je pense que la pauvreté – la discrimination à l'égard des personnes vivant dans la pauvreté – est plutôt importante dans cette province. L'autre chose sur laquelle nous nous sommes concentrés, et à laquelle je me suis réellement intéressé en raison de mon expérience en éducation, c'est la ligne directrice sur l'éducation des élèves présentant des atypies, élaborée par la Commission – c'était seulement la deuxième commission au Canada à lancer une ligne directrice précise – et elle définit l'éducation en partant du principe que l'enfant est inclus, et qu'il y a un protocole à suivre pour garantir et justifier toute chose autre que l'inclusion. La Commission a déployé beaucoup d'efforts à ce moment-là, et cela a été perçu comme très positif dans l'ensemble du pays, et même ailleurs dans le monde. Le Nouveau-Brunswick, aussi, lorsque notre commission et moi-même à titre de président – nous formions la présidence de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) –, avons travaillé avec d'autres commissions provinciales et intervenants de l'ensemble du pays et avons tenu une conférence sur les droits de la personne et l'inclusion en éducation à Toronto à l'automne 2008. Et ce fut la première fois que des commissions des droits de la personne, des ministères de l'Éducation et des défenseurs des personnes handicapées – toutes sortes de gens concernés par ce type de sujet – se sont réunis, et le Nouveau-Brunswick y a joué un rôle très important. Kelly Lamrock était notre ministre de l'Éducation à l'époque. Il était l'un des orateurs principaux. Les directeurs et dirigeants du domaine de l'éducation au Nouveau-Brunswick qui ont eu des expériences très positives à ce sujet étaient là pour en parler, et, bien sûr, la Commission des droits de la personne était présente avec son personnel de l'époque et notre directeur afin de faire part de ses expériences vécues et des efforts déployés ici, au Nouveau-Brunswick.